

30 PROPOSITIONS POUR LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

Réponses d'EELV

1- AGIR POUR LA BIODIVERSITE

A- Plus de biodiversité dans l'aménagement du territoire

-La consommation d'espaces naturels et ruraux est de l'ordre de 70 000 Ha par an en France. L'Etat devra mettre en œuvre les préconisations du rapport parlementaire (rapport d'information N° 3313, relatif aux enjeux et aux outils d'une politique intégrée de conservation et de reconquête de la biodiversité) pour réduire progressivement l'artificialisation des sols et aboutir à 0 Ha en 2050.

En 2017, la consommation d'espace devra avoir diminué de 10%, soit une réduction de 7000 ha pendant la durée du mandat présidentiel.

EELV souhaite lutter contre l'artificialisation des sols, en révisant les règles d'urbanisation ; par ailleurs EELV s'engage à évaluer, dès 2013, les nouvelles études d'impacts initiées à partir du nouveau décret, et à généraliser ces études d'impact, ainsi que les enquêtes publiques à tous les projets d'aménagement, sans notion de seuils.

-La **trame verte et bleue** devra s'imposer aux documents d'urbanisme et se concrétiser à tous les échelons territoriaux par la mise en place de **servitudes conventionnelles**. Les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine naturel seront consultés avant toute modification de la TVB. Le principe de **compensation** sera systématiquement appliqué aux changements d'affectation des espaces relevant de la TVB.

EELV Rendra la TVB opposable, avec, dans un premier temps l'obligation de compatibilité des documents de planification et d'aménagement avec la TVB, et, si besoin, au bout de trois ans, l'obligation de conformité.

B- Des Espaces protégés à la hauteur des engagements internationaux

Dans la logique du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer, et dans le respect des engagements de Nagoya, 2% du territoire national sera protégé d'ici 2020 ; ce pourcentage devra atteindre 12% pour le milieu marin.

-Pour y parvenir l'Etat créera pendant le mandat présidentiel **10 Réserves naturelles par an, 4 Parcs Nationaux** et protéger par des réserves de chasse les principaux couloirs de migration, sur des espaces actuellement dénués de mesures de protection fortes.

-De la même manière, **10% de la surface des aires marines protégées sera classée en réserve intégrale**, pour protéger ainsi les milieux marins les plus riches et permettre la conservation et le renouvellement des ressources naturelles et halieutiques.

EELV est favorable à la préservation de 10% des aires marines protégées en réserve intégrale, mais n'a pas de position arrêtée concernant le nombre de RNN à créer.

C- Des moyens opérationnels pour la Stratégie Nationale Biodiversité

-L'Etat créera une Agence de la Nature pour organiser, coordonner et assurer la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité. Cette nouvelle Agence pourra s'inspirer du fonctionnement de l'ADEME. Les Régions en seraient des partenaires privilégiés, et sa gouvernance pourrait s'inspirer de la démarche du Grenelle de l'Environnement.

-Des moyens financiers nouveaux seront dédiés à la reconquête de la biodiversité : mise en place d'une **taxe additionnelle à la TDENS** affectée aux Régions pour financer la gestion des réserves naturelles régionales, **augmentation de 0,5% de la Taxe sur le Foncier Bâti** pour la gestion durable des espaces naturels, **taxation supplémentaire des produits chimiques néfastes** à la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité. L'Etat soutiendra mieux les réserves naturelles nationales, en abondant leurs budget avec des crédits pour l'animation et l'éducation à l'environnement.

EELV est favorable au projet d'agence de la nature ;

Sur la question des taxes : EELV soutient la surtaxation des artificialisations de sols en milieu naturel et rural, et leur allègement en milieu urbain, afin de soutenir la densification urbaine.

EELV souhaite surtaxer également tous les produits chimiques impactant l'eau, le sol et la biodiversité, et supprimer toutes les aides publiques néfastes à la biodiversité.

D- Un encadrement ferme de la chasse pour restaurer la faune sauvage fragilisée

Il est devenu si banal et courant d'affirmer que les populations animales se portent mal du fait des aménagements, de la fragmentation des espaces et de l'industrialisation de l'agriculture qu'on a tendance à ne plus évoquer les pressions que la chasse exerce sur les oiseaux, fragilisant un peu plus certains d'entre eux. La LPO veut rappeler aux candidats l'impact conséquent que la chasse exerce sur les espèces animales, et la nécessité de réduire aussi ces pressions.

-Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs fluctuent au fil des ans et des changements politiques. Tant pour des considérations biologiques que sociétales, **les dates de chasse seront établies entre le mois de septembre et le 31 janvier, sans dérogation**. La chasse sera fermée le dimanche dans les espaces où le public peut circuler.

EELV est d'accord avec la proposition, et s'engage à faire appliquer tout le droit en matière de chasse.

-La liste des espèces en mauvais état de conservation s'allonge, les listes rouges UICN en attestent. **Un moratoire sur les espèces chassées en mauvais état de conservation** (le grand tétras, le tétras lyre, la perdrix bartavelle ,la gélinotte des bois, le lagopède alpin, la bécassine des marais, la macreuse brune, l'oie des moissons, les sarcelles, le chevalier combattant et, dans les Caraïbes, le bécasseau maubèche, le Courlis corlieu) sera mis en place pour 5 ans renouvelable tant que les populations seront en danger,

EELV est d'accord avec la proposition, le moratoire pouvant être remplacé par un changement de statut des espèces, le statut d'espèces protégées pouvant remplacer le statut d'espèces chassables.

-Dans un objectif de suppression totale de la chasse de nuit à moyen terme, qui ne laisse aucun repos, ni possibilité de se nourrir tranquillement aux oiseaux d'eau en migration et en

hivernage, **l'Etat réduira de moitié, d'ici la fin du mandat présidentiel, le nombre des départements où elle est actuellement autorisée.**

Pas de position d'EELV sur ce point.

-Par dérogation à la Directive « Oiseaux », certains **modes de chasse dits « traditionnels »** sont aujourd'hui encore en vigueur pour la chasse aux alouettes dans le sud-ouest, aux grives et merles dans le Sud-est, aux vanneaux dans les Ardennes ; c'est ainsi que chaque année des centaines de milliers d'oiseaux sont capturés au moyen de pantès, tendelles, lacets, matoles et glue, non sélectifs. **Ces modes de chasse seront supprimés.**

EELV est favorable à cette proposition(l'application du droit induit l'abandon des dérogations)

- Aujourd'hui, en France, la liste des espèces dites nuisibles est fixée au regard des critères des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » : risques sanitaires, dégâts économiques et mise en danger de certaines espèces. En pratique, les animaux sont classés « nuisibles » par habitude ou pour leurs prétendus dégâts au « gibier », principalement issu des lâchers cynégétiques alors qu'ils font partie intégrante du patrimoine naturel et des équilibres biologiques. **la notion d'espèces nuisibles sera supprimée. Les espèces à problèmes pourront faire l'objet de régulations ponctuelles, localisées et justifiées.**

EELV souhaite supprimer la notion d'espèces nuisibles et modifiera la réglementation dans ce domaine.

-La réglementation de la chasse dans les Départements d'outre-mer (DOM) doit être réformée (réactualisation du statut des espèces de gibiers, adaptation des périodes de chasse etc.) et être instaurée en Guyane, seul département où l'article L.420 du code de l'environnement ne s'applique pas (pas de permis, pas de quotas, pas de fédération etc.).

EELV propose de créer un cadre réglementaire spécifique de préservation pour l'outre-mer, qui intégrera des dispositions sur les espèces et la biodiversité en général .

-L'Etat apportera un soutien aux Centres d'accueil et de soin de la Faune Sauvage.

EELV est favorable à cette proposition.

E- Une politique plus énergique et volontariste pour la protection de la biodiversité des Outre-mer

-Les territoires d'Outre-mer abritent la majeure partie de la biodiversité française, mais les régimes juridiques applicables au territoire métropolitain sont loin d'être aussi complets pour les départements d'outre-mer. La France doit désormais définir un droit plus efficace et instaurer une législation complète et adaptée aux zones biogéographiques concernées, en créant ou complétant les listes des espèces protégées outre-mer, notamment pour la Guyane, mais aussi pour les autres DOM en prenant en compte les espèces avec un mauvais statut de conservation et en appliquant les mêmes mesures juridiques que celles applicables en France métropolitaine.

CF réponse ci-dessus pour l'Outre-mer

2-Renforcer la protection des ressources en eau et réorienter l'agriculture

A- La France et la PAC : proposer des vraies mesures pour l'environnement

-Les aides de la PAC seront liées à la mise en place d'un plan de gestion de la biodiversité (surfaces environnementales) sur au moins 10% de la surface de l'exploitation

-les prairies permanentes doivent être protégées à partir d'une date de référence dans le passé (1990), et bénéficier d'une aide spécifique

-les exploitations dans les sites Natura 2000 qui s'engagent dans des objectifs environnementaux en adéquation avec les objectifs de conservation de la biodiversité recevront un soutien financier bonifié

EELV est globalement favorable aux propositions ci-dessus et souhaite :

-introduire le principe de souveraineté alimentaire

-conditionner la PAC aux objectifs de la DCE

-proposer que la PAC assure un revenu juste et équitable aux paysans

-la suppression du pillier2, son intégration dans le pillier 1.

B- Réduire l'usage des pesticides et autres produits toxiques pour l'homme et la faune sauvage

-réduire l'usage des pesticide de 50% chez les agriculteurs et de 100 % dans les collectivités locales pendant le mandat présidentiel, et interdire totalement les plus toxiques pour les abeilles. Un moratoire sera prononcé sur tous les pesticides systémiques.

-interdire l'usage des anticoagulants, source d'empoisonnement de la faune sauvage, et des rapaces en particulier

-éliminer les causes de prolifération des algues vertes, c'est-à-dire les nitrates d'origine agricole.

-restaurer la biodiversité par une conversion rapide vers des méthodes de production respectueuses des sols, telle l'agro écologie, l'agriculture biologique et l'agroforesterie. Les surfaces converties seront de l'ordre de 20% d'ici 2017.

EELV propose la réduction de 50% des pesticides en 10 ans. EELV est favorable aux autres propositions.

Par ailleurs EELV impulsera la consommation d'aliments bio dans toute la restauration collective.

C- Protéger et économiser l'eau pour la biodiversité et l'homme.

70% de l'eau utilisée est consommée par l'agriculture, et 80% des prélèvements ont lieu en été. Les milieux aquatiques souffrent du manque d'eau en période estivale d'autant plus que

des ouvrages transforment chaque rivière en une succession de lacs d'eaux stagnantes. Les « retenues de substitution », de la Vendée à l'Aquitaine se font sans qu'aucune évaluation sur l'environnement des pompages hivernaux ne soit réalisée. Ces retenues ont des effets cumulatifs désastreux sur les zones humides et le milieu marin.

-la LPO demande un arrêt immédiat des programmes de « retenues de substitution » et une réorientation radicale vers des cultures sèches à la place des cultures intensives irriguées(maïs notamment)

-Pour la prise en compte de tous les besoins en eau douce, et en particulier ceux nécessaires aux activités conchylicoles et mytilicoles, et aux fonctions biologiques des zones humides, il faudra réduire de 30% la consommation d'eau en agriculture en 5 ans

EELV est en accord avec les propositions LPO

4- Approfondir et structurer l'éducation à l'environnement

La LPO soutient les propositions du Collectif français pour l'Education à l'Environnement vers le Développement Durable, et attend des engagements pour :

-Permettre le développement des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population en soutenant les événements organisés par les associations, l'édition associative, la diffusion de documents.

-Réserver le champ d'action d'EEDD aux structures dont les objets principaux relèvent de l'EEDD , en excluant les lobbies quand ils défendent leurs intérêts particuliers (chasseurs,agriculteurs..)

- Généraliser les **démarches "éco-responsables" ou de développement durable dans les établissements** (Agenda 21 scolaire, Eco-Ecole, E3D...) Accompagner ces démarches par des professionnels de l'EEDD.

-Intégrer la notion d'environnement et développement durable dans toutes les formations professionnelles, soutenues ou mises en place en France (PRDFP, PRQ, API, Apprentissage, personnels de l'Etat et des collectivités).

-Mettre en place des fonds de financement de l'éducation à l'environnement et au développement durable à tous les échelons de territoire.

EELV propose un plan national d'éducation à l'environnement : dans un premier temps , il s'agira de développer des partenariats avec le réseau EE(avec des spécialistes BEATP). Puis de réviser les programmes du primaire et du secondaire, et, de financer des thèses et la recherche pour développer les filières des métiers en lien avec la nature, le génie écologique etc...ces secteurs d'activités pouvant créer de 20 à 40 000 emplois.